

## Commune de LONG

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 31 mars 2025.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Alain COPIN, Aude PETIT, Tanguy LADRIERE, Jean-Pierre VARLET, François BLIN, David PERTUÉ, Perrine RETOURNÉ, Francis LÉPINE.

Etaient absents excusés :

Jean-Noël FOSSATI qui a donné pouvoir à Tanguy LADRIERE

Nadia GUILBERT qui a donné pouvoir à Jean-Pierre VARLET

Etaient absents :

Xavier HENRY - Olivier FERREZ

Tanguy LADRIÈRE a été élu secrétaire de séance.

La séance étant ouverte,

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des données reprises dans l'état 1259 transmis par les services fiscaux, à savoir :

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux d'imposition 2024	Produit à taux constants
Taxe foncière (bâti)	389 100 €	39.26 %	152 761 €
Taxe foncière (non bâti)	75 500 €	11.34 %	8 562 €
Taxe habitation	130 500 €	6.10 %	7 961 €
			<b>169 283 €</b>

Monsieur le Maire rappelle que le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (25.54 %) vient désormais s'additionner au taux communal. Un reversement correspondant à la part départementale viendra ensuite en déduction du montant total à recevoir par la commune, soit 78 569 € pour 2025.

Suite à la réunion de la commission de finances, il est proposé, compte tenu des faibles ressources communales et des taux inférieurs au taux moyen de la strate, d'appliquer une augmentation de 5 % sur les taux de taxes foncière ainsi que la majoration maximale du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants (THLV et RS), telle qu'elle a été calculée par le CDL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les taux d'imposition 2025 comme suit :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux d'imposition 2025	Produit 2025
Taxe foncière (bâti)	389 100 €	41.22 %	160 387 €
Taxe foncière (non bâti)	75 500 €	11.91 %	8 992 €
Taxe d'habitation	130 500 €	6.85 %	8 939 €
			<b>178 318 €</b>

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean Marie PECQUET



DEPARTEMENT DE LA  
SOMME

ARRONDISSEMENT  
D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 11

Date de convocation :

Le 31 mars 2025

Date d'affichage :

Le 15 avril 2025

OBJET

**DÉLIBÉRATION  
N° 30/2025 :**

**Vote des taux  
d'imposition 2025**